

## **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR</b> .....	<b>6</b>
3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel.....	8
3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires.....	9
3.3. Suivi des IEÉ dans les réseaux autonomes.....	10
3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance.....	11
<b>4. CONCLUSION</b> .....	<b>11</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande en puissance du Distributeur en vigueur au 31 décembre 2021 .....	6
Tableau 2 : Suivis énergétique et budgétaire des programmes et autres activités par marchés Cumulé 2018 à 2021.....	7
Tableau 3 : Suivi des programmes résidentiels Cumulé 2018 à 2021 .....	8
Tableau 4 : Suivi des programmes affaires CII Cumulé 2018 à 2021.....	10
Tableau 5 : Suivi des programmes en réseaux autonomes Cumulé 2018 à 2021 .....	10
Tableau 6 : Suivi des programmes de gestion de la demande de puissance – résidentiel Cumulé 2018 à 2021.....	11



## 1. INTRODUCTION

1 La présente pièce fait la liste des interventions en efficacité énergétique (IEÉ) en vigueur au  
2 31 décembre 2021 et fait état de leurs résultats cumulatifs au 31 décembre 2021 depuis le  
3 début du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec  
4 2018-2023 (Plan directeur). Les principaux écarts entre la demande présentée au dossier  
5 R-4043-2018, reconnue par la décision D-2019-088<sup>1</sup> portant sur les programmes et mesures  
6 du Distributeur dans le Plan directeur, et les résultats énergétiques et budgétaires y sont  
7 expliqués pour les quatre premières années complétées du Plan directeur.

8 Les ordonnances de la décision D-2019-088 relatives au dépôt des rapports d'évaluation et à  
9 leur traitement feront l'objet d'un suivi administratif distinct, lorsque l'information sera  
10 disponible<sup>2</sup>.

## 2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

11 Le Distributeur présente au tableau 1 les différents programmes d'économie d'énergie et de  
12 gestion de la demande en puissance en vigueur au 31 décembre 2021 visant toutes les  
13 clientèles du Distributeur selon la nomenclature utilisée dans le Plan directeur.

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 257 de la décision D-2019-088 réfère à la décision D-2018-025 (R-4011-2017) autorisant les budgets de l'année 2018 et D-2019-027 (R-4057-2018) autorisant les budgets de l'année 2019.

<sup>2</sup> Pour ce qui concerne les fiches par programmes présentant les faits saillants de l'année 2021, voir la [lettre](#) du Distributeur datée du 15 mars 2021.

**TABLEAU 1 :**  
**PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE**  
**DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021<sup>3</sup>**

<b>LISTES DES PROGRAMMES ET MESURES (réf. Plan directeur)</b>	<b>DATE DE DÉBUT</b>
<b>Marché résidentiel</b>	
Sensibilisation Mieux Consommer (47.7)	2004
Programme Mieux Consommer (47.8)	2006
Programmes Ménages à faible revenu (47.9)	2006
Gestion de la demande de puissance - Résidentiel (49.3)	2010
Développement urbain durable (67.19) <sup>4</sup>	2011
<b>Marché affaires</b>	
Produits efficaces agricoles (38.1)	2006
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67.17) <sup>5</sup>	2011
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38.2) <sup>7</sup>	2011
<b>Tous les marchés</b>	
Innovations technologiques et commerciales (96.4)	2008
Réseaux autonomes (82.2)	2006

### 3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR<sup>6 7</sup>

1 Faisant suite à la décision D-2019-088 relative au Plan directeur, le Distributeur présente un  
 2 état d'avancement de l'ensemble de ses programmes par rapport à sa contribution prévue aux  
 3 objectifs d'efficacité énergétique visés par ce plan<sup>8</sup>. Ce suivi répond au paragraphe 15 de  
 4 l'annexe II de l'article 75.1 de la *Loi sur le Régie de l'énergie* en permettant une constatation  
 5 des résultats cumulés obtenus pour les années 2018 à 2021 pour chacun des programmes et  
 6 mesures du Distributeur par rapport aux prévisions énergétiques et budgétaires pour ces  
 7 mêmes années et par rapport aux cibles fixées à l'horizon du Plan directeur et reconnues par  
 8 la Régie<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> Les programmes des marchés Résidentiel et Affaires sont admissibles à la clientèle des réseaux autonomes du Distributeur, laquelle bénéficie de plus d'une offre adaptée afin de tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

<sup>4</sup> Maintenant commercialisé sous l'appellation *Projets innovants et géré avec les programmes du marché affaires*.

<sup>5</sup> Maintenant commercialisé sous l'appellation *Solutions efficaces*.

<sup>6</sup> L'ensemble des données de ce suivi sont présentées selon l'année financière du Distributeur, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, la cible à l'horizon du Plan directeur pour le Distributeur intègre les résultats attendus pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022. Les montants réels et budgétés incluent les charges et les investissements.

<sup>7</sup> Les écarts entre les données du tableau 16 de la décision D-2019-088 et les montants inscrits aux colonnes Prévisions cumulatives et Horizon du plan des tableaux de cette section sont dus aux arrondis.

<sup>8</sup> Dont le titre a été modifié par la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

<sup>9</sup> D-2019-088 et pièces B-0069 et B-0104 du dossier R-4043-2018.

1 Comme illustré au tableau 2, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie de  
 2 2 116,1 GWh pour ses programmes et activités prévus au Plan directeur pour les années 2018  
 3 à 2021. Le résultat cumulé en économies d'énergie représente un écart favorable de  
 4 322,0 GWh, soit un taux d'atteinte de 118 % par rapport à la cible pour les quatre premières  
 5 années du Plan directeur et un taux d'avancement de 94 % par rapport à la contribution totale  
 6 prévue à l'horizon 2023.

7 En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance, les interventions du Distributeur  
 8 auprès du marché résidentiel ont permis un effacement cumulé de 18,0 MW.

9 Pour atteindre de tels résultats, les dépenses cumulatives 2018-2021 ont été de 273,8 M\$,  
 10 soit 72 % des sommes prévues et reconnues par la Régie pour les cinq années du Plan  
 11 directeur.

**TABLEAU 2 :  
 SUIVIS ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES ET AUTRES ACTIVITÉS PAR MARCHÉS  
 CUMULÉ 2018 À 2021**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2021		Prévision cumulative 2018-2021		Écart 2018-2021		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Marché Résidentiel	50,1	962,1	44,2	612,2	5,9	349,9	55,4	783,4
Marché Affaires	155,1	1 140,2	165,5	1 166,1	(10,3)	(25,9)	206,5	1 459,1
Réseaux autonomes	17,6	13,7	24,3	14,3	(6,7)	(0,6)	30,3	18,2
<i>Gestion de la demande de puissance - M\$ et MW</i>								
Marché Résidentiel	13,6	18,0	15,8	96,4	(2,2)	(78,4)	19,5	98,2
Innovations technologiques et commerciales	16,7	-	31,4	1,5	(14,7)	(1,5)	39,3	2,0
Activités communes	20,7	0,0	24,1	-	(3,3)	0,0	29,8	-
<b>TOTAL - Approuvés au Plan directeur</b>	<b>273,8</b>	<b>2 116,1</b>	<b>305,3</b>	<b>1 794,1</b>	<b>(31,5)</b>	<b>322,0</b>	<b>380,7</b>	<b>2 262,7</b>
Quote-part versée à MERN/SITE	229,5	-	229,5	-	0,0	-	279,2	-

## 12 Innovations technologiques et commerciales

13 En *Innovations technologiques et commerciales*, le Distributeur a encouru une dépense de  
 14 16,7 M\$ pour les quatre premières années du Plan directeur, résultant en un écart favorable  
 15 de 14,7 M\$ qui s'explique par la réalisation de moins de projets que prévu. Le Distributeur  
 16 reste à l'affût de nouveaux projets et en a confirmé quelques-uns en 2021, notamment :

- 17 • un projet visant le contrôle avancé du cycle de réfrigération des surfaces glacées ;
- 18 • un projet visant l'accumulation thermique à même une dalle de béton dans un milieu  
 19 industriel ;
- 20 • plusieurs projets visant la démonstration d'équipements de chauffage efficace pour  
 21 la biénergie dans le milieu du bâtiment commercial et institutionnel.

**1 Activités communes**

2 De 2018 à 2021, le Distributeur a dépensé 20,7 M\$ pour les activités communes, soit 3,4 M\$  
 3 de moins que le budget autorisé. Toutefois, le Distributeur prévoit des dépenses importantes  
 4 l'an prochain pour la réalisation d'évaluations de programmes en conformité avec le calendrier  
 5 proposé<sup>10</sup> et pour les activités de communication soutenant la relance de ses interventions en  
 6 efficacité énergétique. De plus, les prévisions d'économies d'énergie à la hausse intégrées à  
 7 la prévision de la demande dans l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-  
 8 2029 par rapport à celles prévues dans le Plan directeur exigeront des travaux de conception  
 9 et de développement de nouveaux programmes d'économie d'énergie et de réductions de  
 10 puissance ou approches commerciales<sup>11</sup>.

**11 Quote-part payable au SITÉ/MERN**

12 La décision D-2018-146<sup>12</sup> relative au Plan directeur détermine l'apport financier requis par le  
 13 SITÉ/MERN et sa répartition par forme d'énergie. Conformément à cette décision, le  
 14 Distributeur comptabilise des dépenses relatives au SITÉ/MERN de 53,1 M\$ pour 2018, de  
 15 58,8 M\$ pour 2019, 2020 et 2021. Ainsi, pour les quatre premières années du Plan directeur,  
 16 la quote-part payée par le Distributeur a totalisé 229,5 M\$.

17 Le montant total de la quote-part payable au SITÉ/MERN sera de 279,2 M\$ pour la période  
 18 couvrant le 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2022. Un dernier versement de 14,7 M\$ sera  
 19 payable le 31 mars 2023 pour un total de 293,9 M\$ à l'horizon du Plan directeur<sup>13</sup>.

**3.1. Suivi des IEE au marché résidentiel**

20 Le tableau 3 présente, pour les années 2018 à 2021, les dépenses réelles aux charges et aux  
 21 investissements, ainsi que les économies d'énergie visant les clients du marché résidentiel.

**TABLEAU 3 :  
 SUIVI DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS  
 CUMULÉ 2018 À 2021**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2021		Prévision cumulative 2018-2021		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Sensibilisation Mieux consommer (47,7)	12,9	292,8	9,2	264,5	3,7	28,3	12,0	322,5
Programme Mieux consommer (47,8)	25,1	661,8	8,3	330,7	16,8	331,1	11,7	440,4
Programmes Ménages à faible revenu (47,9)	10,6	5,2	22,3	10,9	(11,6)	(5,7)	27,2	12,9
Développement urbain durable (67,19)	1,4	3,2	4,4	6,0	(3,0)	(2,8)	4,5	7,5
<b>Sous-total marché Résidentiel</b>	<b>50,1</b>	<b>963,0</b>	<b>44,2</b>	<b>612,2</b>	<b>5,9</b>	<b>350,8</b>	<b>55,4</b>	<b>783,4</b>

<sup>10</sup> [Lettre en suivi de la décision D-2019-088](#) et Suivi du Plan directeur TEQ, réponse à la question 1.2 de la demande de renseignements n°1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

<sup>11</sup> État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 (R-4110-2019), HQD-4, document 6 révisé, page 15, (B-0106).

<sup>12</sup> D-2018-146, paragraphe 94.

<sup>13</sup> Soit le montant de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie de 426 M\$ multiplié par la part selon les ratios financiers déterminés par SITÉ pour l'électricité de 69 %.



1 Pour les années 2018 à 2021, les programmes en efficacité énergétique dédiés à la clientèle  
2 résidentielle ont permis au Distributeur de comptabiliser des économies d'énergie totalisant  
3 963,0 GWh pour des dépenses totales de 50,1 M\$.

4 Les résultats en économies d'énergie représentent un écart favorable de 350,8 GWh par  
5 rapport à la cible cumulative pour ces années et un taux d'avancement de 123 % par rapport  
6 à la cible d'économies d'énergie électrique du Plan directeur.

7 Ce dépassement en termes d'économies d'énergie (+57%) est essentiellement attribuable :

- 8 • aux résultats supérieurs aux prévisions des volets *Piscines efficaces* (2020) dans  
9 le cadre du *Programme Mieux consommer* et *Sensibilisation intégrée de*  
10 *Sensibilisation Mieux consommer* (2020 et 2021) ;
- 11 • à l'offre de la nouvelle mesure *Thermopompes efficaces* du *Programme Mieux*  
12 *consommer*, autrefois promue dans le cadre des programmes *Chauffez Vert* et  
13 *Rénoclimat* du SITÉ/MERN, depuis février 2021. Au 31 décembre 2021, plus de  
14 30 000 thermopompes ont été installées, ce qui représente des économies  
15 d'énergie de 102 GWh.

16 En 2021, l'écart budgétaire favorable observé depuis 2018 dans les *Renseignements fournis*  
17 *en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2020*<sup>14</sup> s'est renversé. Pour la période 2018-2021, l'écart  
18 s'élève à +5,9 M\$ et s'explique comme suit :

- 19 • Nombre moindre de projets réalisés que prévu de rénovation énergétique de  
20 bâtiments en raison notamment de la pandémie de la COVID-19 et fin du volet  
21 Remplacement de frigos dans le cadre du *Programmes Ménages à faible revenu*  
22 en 2020, lequel sera relancé en 2022 sous une nouvelle formule ;
- 23 • Des dépenses en aides financières versées pour la nouvelle mesure  
24 *Thermopompes efficaces* non prévues dans le Plan directeur ;
- 25 • Les coûts liés à la modernisation des outils *Diagnostic résidentiel Mieux*  
26 *consommer* et *Service Comparez-vous* afin de personnaliser l'accompagnement  
27 offert aux clients résidentiels. Le lancement de la phase 1 du nouvel outil de  
28 diagnostic est prévu au printemps 2022.

### 3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires

29 Le tableau 4 présente, pour les années 2018 à 2021, les dépenses réelles ainsi que les  
30 économies d'énergie par programme visant la clientèle d'affaires.

<sup>14</sup> R-9001-2020, HQD-8, document 1 (B-0010), section 3.1.

**TABLEAU 4 :  
SUIVI DES PROGRAMMES AFFAIRES CII  
CUMULÉ 2018 À 2021**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2021		Prévision cumulative 2018-2021		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<b>Économies d'énergie</b>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Produits efficaces - Agricoles (38,1)	8,5	48,5	11,8	46,7	(3,4)	1,8	15,2	58,7
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67,17)	76,9	525,1	82,2	561,4	(5,3)	(36,3)	102,9	703,4
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38,2)	69,8	566,6	71,4	558,0	(1,7)	8,6	88,3	697,0
<b>Sous-total marché Affaires</b>	<b>155,1</b>	<b>1 140,2</b>	<b>165,5</b>	<b>1 166,1</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(25,9)</b>	<b>206,5</b>	<b>1 459,1</b>

1 Au marché affaires, pour les années 2018 à 2021, le Distributeur comptabilise des économies  
2 d'énergie totales de 1 140,2 GWh, soit un écart défavorable de 25,9 GWh (-2 %) par rapport  
3 au total de 1 166,1 GWh prévus. Ces résultats se sont réalisés avec une enveloppe totale  
4 moindre que prévu de 10,3 M\$ (-6 %). Avec de tels résultats, le Distributeur atteint un taux  
5 d'avancement de 78 % de la cible énergétique à l'horizon du Plan directeur, et ce, avec 75 %  
6 des budgets reconnus.

7 Ces écarts cumulatifs moindres que ceux présentés dans les *Renseignements fournis en vertu*  
8 *de l'article 75.1 pour l'année 2020*<sup>15</sup> s'expliquent par la très bonne performance des  
9 programmes *Bâtiments* et *Systèmes industriels* (*Solutions efficaces*, appellation commerciale  
10 des programmes OIEÉB et OIEÉSI) en 2021 faisant suite aux améliorations introduites à l'été  
11 2020<sup>16</sup>, notamment la rémunération incitative offerte aux partenaires d'affaires ou agrégateurs  
12 ayant influencé leurs clients à participer au programme et à maximiser l'efficacité électrique  
13 dans leurs projets.

### 3.3. Suivi des IEE dans les réseaux autonomes

14 Le tableau 5 présente, pour les années 2018 à 2021, les dépenses réelles ainsi que les  
15 économies d'énergie par programme visant les clients des réseaux autonomes.

**TABLEAU 5 :  
SUIVI DES PROGRAMMES EN RÉSEAUX AUTONOMES  
CUMULÉ 2018 À 2021**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2021		Prévision cumulative 2018-2021		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<b>Économies d'énergie</b>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (82,2)	17,6	13,7	24,3	14,3	(6,7)	(0,6)	30,3	18,2
<b>Sous-total Réseaux autonomes</b>	<b>17,6</b>	<b>13,7</b>	<b>24,3</b>	<b>14,3</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>30,3</b>	<b>18,2</b>

16 En réseaux autonomes, le Distributeur présente un résultat cumulé 2018-2021 de 13,7 GWh  
17 au coût de 17,6 M\$. Le Distributeur atteint 76 % de la cible à l'horizon du Plan directeur avec  
18 58 % des budgets reconnus.

<sup>15</sup> R-9001-2020, HQD-8, document 1 (B-0010), section 3.2.

<sup>16</sup> Réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements de FCEI à la pièce HQD-2, document 5 du dossier R-4127-2020.

1 Malgré des résultats moindres que prévu en 2020 et 2021 attribuables à l'annulation de projets  
 2 liée à la pandémie de la COVID-19, l'écart énergétique est presque nul. En effet, le succès du  
 3 programme d'éclairage au Nunavik en 2019 compense la sous-performance récente des  
 4 programmes en réseaux autonomes.

5 Malgré les difficultés associées à la pandémie, le Distributeur a poursuivi ses discussions avec  
 6 plusieurs organismes du milieu. Les échanges ont permis d'établir un plan d'action préliminaire  
 7 visant les clientèles résidentielle, commerciale et institutionnelle.

### 3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance

8 Au résidentiel, comme illustré au tableau 6, les programmes résidentiels de GDP présentent  
 9 un impact cumulé de 18,0 MW pour les années 2018 à 2021.

**TABLEAU 6 :**  
**SUIVI DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE – RÉSIDENTIEL**  
**CUMULÉ 2018 À 2021**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2021		Prévision cumulative 2018-2021		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Gestion de la demande en puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché résidentiel (49,3)	13,6	18,0	15,8	96,4	(2,2)	(78,4)	19,5	98,2

10 Le non-déploiement du programme *Charges interruptibles résidentielles* (chauffe-eau)  
 11 explique les résultats en puissance inférieurs aux prévisions cumulées pour les années 2018  
 12 à 2021. Toutefois, les autres programmes de réduction de la demande de puissance se  
 13 poursuivent :

- 14 • Le programme *Chauffe-eau à trois éléments* lancé en 2010 avec le fabricant Giant  
 15 continue d'obtenir de bons résultats. Le versement d'un incitatif financier à  
 16 l'intention de l'acheteur de ce produit sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.
- 17 • Le programme qui fera suite au projet pilote débuté en 2020 visant à promouvoir  
 18 l'installation de systèmes de chauffage central à accumulateur de chaleur (ATC) de  
 19 même que le service offert par Hilo, non prévus au Plan directeur et encore à leurs  
 20 débuts, viendront peu à peu réduire les écarts énergétique et budgétaire liés aux  
 21 interventions de GDP visant le marché résidentiel d'ici l'horizon du Plan directeur.

## 4. CONCLUSION

22 Les résultats à ce jour des programmes d'efficacité énergétique du Distributeur surpassent la  
 23 prévision énergétique du Plan directeur pour la période 2018 à 2021 avec des budgets  
 24 légèrement moindres, et ce, malgré les effets de la pandémie de la COVID-19 sur la  
 25 participation des clients à certains programmes en 2020.

26 Considérant les améliorations apportées à certains programmes, les ajouts récents et à venir  
 27 à son portefeuille de programmes ainsi que l'intensification prévue de ses activités de

1 commercialisation, le Distributeur anticipe dépasser les cibles d'économies d'énergie  
2 électrique prévues dans le Plan directeur à l'horizon 2023. Il a d'ailleurs intégré des prévisions  
3 d'économies d'énergie à la hausse, par rapport à sa contribution prévue au Plan directeur,  
4 dans sa prévision de la demande présentée à l'État d'avancement 2020 de son Plan  
5 d'approvisionnement 2020-2029<sup>17</sup> et dans son Plan stratégique 2022-2026<sup>18</sup>.

6 Faisant suite à la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les*  
7 *changements climatiques et à favoriser l'électrification* qui prévoit le maintien du Plan directeur  
8 jusqu'au 31 mars 2026<sup>19</sup>, le Distributeur travaille en collaboration avec le SITÉ/MERN afin de  
9 poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de  
10 transition énergétique.

---

<sup>17</sup> *Supra* note 13.

<sup>18</sup> Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec.

<sup>19</sup> L.Q.2020, chapitre 19, article 91.